

en forment déjà partie, aux prêtres, aux curés, aux notaires, à tous ceux qui sont soumis à l'opération de la loi, à tous ceux que ses dispositions peuvent intéresser; en un mot, à tous les citoyens sans exception. Pour un grand nombre d'entre eux qui font du droit leur étude ordinaire, le *Code Civil du Bas-Canada* sera une sorte de *Vade-mecum* indispensable. C'est pour en faciliter l'usage universel que nous avons cru devoir publier la présente édition, d'un format plus petit que l'édition officielle et nécessairement d'un prix bien moindre.

Mais, à l'avantage incontestable d'être moins volumineuse, cette édition en joint un autre que les membres du barreau et les élèves de droit apprécieront hautement. Sous chaque article du *Code*, nous avons ajouté les autorités et les citations d'auteurs fournies par les Codificateurs en présentant à la législature le projet de leur travail. Ces autorités, qui sont nombreuses et savantes, ont dirigé, appuyé et éclairé l'œuvre de la codification; dans la pratique, elles épargneront aux magistrats et aux avocats des recherches souvent longues et pénibles dans les auteurs, et elles devront nécessairement leur faciliter l'étude de questions incidentes soulevées dans les causes par l'application de la loi. Les élèves